

DE : Madame Isabelle Charest
Ministre responsable de la Condition féminine

Le 26 mai 2022

TITRE : Approbation de la *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027*

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Le 15 décembre 2020, le Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale (Comité d'experts) a déposé son rapport *Rebâtir la confiance*. Les 190 recommandations de ce rapport visent à offrir un accompagnement plus soutenu et mieux adapté aux réalités des personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale.

La *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (Stratégie violences sexuelles), arrivée à terme le 31 mars 2021, a été prolongée pour une période de 14 mois afin de permettre son évaluation et de préparer son renouvellement.

En décembre 2020, puis en avril 2021, le gouvernement du Québec a annoncé le *Plan d'action spécifique pour prévenir les situations à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025* et les *Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026*. Le *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023* qui inclut des actions de prévention et de partage d'expertise en violence conjugale prendra fin en mars 2023.

En décembre 2021, le gouvernement du Québec lançait le *Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs – Briser le cycle de l'exploitation sexuelle, afin de consolider et bonifier l'action gouvernementale en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle et ses conséquences*.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le ministère des Finances a prévu 324,9 M\$ sur cinq ans¹ afin d'assurer la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027* (Stratégie intégrée en violence).

C'est dans ce contexte qu'est présentée la Stratégie intégrée en violence qui consolide la réponse gouvernementale au rapport *Rebâtir la confiance*, qui assure la poursuite de l'action gouvernementale pour contrer la violence sexuelle et à la violence conjugale, et ce, en complémentarité et en cohérence avec d'autres interventions gouvernementales en cours.

¹ Parmi ces nouveaux montants, 181,9 M\$ sont également inscrits au *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* (PAGAC).

2- Raison d'être de l'intervention

Malgré les efforts consentis depuis plusieurs années pour lutter contre la violence sexuelle et la violence conjugale (campagne de sensibilisation, judiciarisation des auteurs présumés, services psychosociaux pour les personnes victimes et les auteurs, etc.) ces problématiques demeurent d'actualité :

- En 2019 au Québec, 21 945 infractions contre la personne déclarées aux services de police avaient été commises dans un contexte de violence conjugale²;
- La même année, 9 283 infractions sexuelles ont été déclarées à la police dont 5 722 étaient des agressions sexuelles³;
- En 2020, les services de police de la province enregistraient 2 209 infractions liées à l'exploitation sexuelle⁴.

La violence sexuelle et la violence conjugale sont considérées comme des manifestations de la violence faite aux femmes, une problématique sociale et systémique découlant des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes. En 2019 au Québec, les femmes constituaient 76 % des personnes victimes de violence en contexte conjugal⁵, 88 % des personnes victimes d'agression sexuelle⁶ et 95 % des personnes victimes de crimes relatifs au proxénétisme et à la traite de personnes⁷.

Bien qu'il reconnaisse la présence d'initiatives inspirantes en matière d'accompagnement des victimes au Québec, le Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale (Comité d'experts) recommande d'offrir un accompagnement plus soutenu et mieux adapté aux réalités des personnes victimes. En recevant le rapport *Rebâtir la confiance* du Comité d'experts, le gouvernement du Québec s'est engagé à donner suite à ses recommandations.

Depuis le début des travaux du Comité d'expert, la crise sanitaire et les mesures d'isolement sont venues exposer certaines femmes et enfants à des situations de violence (notamment sexuelle et conjugale) ou ont accentué la violence déjà vécue.

Les investissements récents du gouvernement en matière de violence conjugale⁸ ne couvrent pas le renouvellement de certaines actions en matière de prévention et de développement des connaissances concernant la violence conjugale. L'adoption de la Stratégie intégrée en violence permettrait le renouvellement de ces actions. Elle permettrait de plus une meilleure couverture régionale des services (psychosociaux, policiers et judiciaires) annoncés précédemment, ainsi qu'un déploiement en matière de violence sexuelle, alors que les annonces précédentes visaient la violence conjugale.

² MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Criminalité au Québec – Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2019*, [en ligne], 2022. [www.quebec.ca/gouv/ministere/securete-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec].

³ MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Criminalité au Québec – Infractions sexuelles en 2019*, [en ligne], 2021. [<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securete-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec#c128219>].

⁴ MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Proxénétisme et exploitation sexuelle à des fins commerciales – État de la situation*, [en ligne], 2021. [<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securete-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec#c129959>].

⁵ *Op. cit.* *Criminalité au Québec – Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2019*.

⁶ *Op. cit.*, *Criminalité au Québec – Infractions sexuelles en 2019*.

⁷ *Op. cit.*, *Proxénétisme et exploitation sexuelle à des fins commerciales - État de la situation*.

⁸ Pensons au *Plan d'action spécifique pour prévenir les situations à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025* (décembre 2020) et aux *Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026* (avril 2021).

L'adoption de la Stratégie intégrée en violence permettrait également de couvrir les besoins et actions en matière de violence sexuelle (agressions sexuelles et exploitation sexuelle des personnes majeures) s'inscrivant ainsi en continuité de la précédente *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (campagnes et initiatives de sensibilisation, initiatives dans les milieux d'enseignement, services d'accompagnement en sortie de prostitution, etc.).

3- Objectifs poursuivis

Les principaux objectifs de la Stratégie intégrée en violence sont de contrer la violence sexuelle et la violence conjugale et d'assurer un accompagnement plus soutenu et mieux adapté aux réalités des personnes victimes. Chaque axe de la Stratégie intégrée en violence comporte des objectifs plus spécifiques.

Axe 1 – Prévention, sensibilisation et dépistage

- Poursuivre et soutenir les efforts de sensibilisation en matière de violence sexuelle et de violence conjugale auprès des personnes victimes, des auteurs, de leur entourage et des témoins ;
- Joindre et accompagner une diversité de groupes et de milieux en matière de lutte à la violence conjugale, à la violence sexuelle et au harcèlement psychologique et sexuel;
- Assurer la prévention de la violence en contexte amoureux et de la violence sexuelle auprès des jeunes.

Axe 2 – Intervention psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle

- Bonifier la disponibilité et la diversité des services offerts aux personnes victimes et aux auteurs de violence sexuelle et de violence conjugale à travers le Québec et en favoriser l'intégration;
- Soutenir les personnes qui désirent sortir de la prostitution;
- Améliorer l'expérience des personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale dans le système de justice, incluant les enfants, et uniformiser les pratiques judiciaires;
- Augmenter les capacités d'intervention des ressources policières et correctionnelle en matière de violence sexuelle ainsi qu'en matière de violence conjugale particulièrement dans l'évaluation du risque d'acte violent et de récidive.

Axe 3 – Développement des connaissances, formation et partage de l'expertise

- Assurer une offre de formation cohérente et continue aux intervenantes et intervenants de divers secteurs en matière de violence sexuelle et de violence conjugale;
- Analyser certaines pratiques de prévention et d'intervention en cours en matière de violence sexuelle et de violence conjugale en vue de proposer des pistes d'amélioration;
- Soutenir le développement et la diffusion des connaissances et des données en matière de violence sexuelle et de violence conjugale;
- Créer des occasions de partage d'expertise entre différents milieux concernés par la violence sexuelle et la violence conjugale.

4- Proposition

Il est proposé de mettre en œuvre la Stratégie intégrée en violence composée de 58 actions structurantes élaborées par 18 ministères et organismes gouvernementaux, sous la coordination du Secrétariat à la condition féminine (SCF).

La majorité des actions de la Stratégie intégrée en violence ont été élaborées pour répondre à une ou des recommandations du rapport *Rebâtir la confiance*, portant ainsi à 166 le nombre de recommandations répondues entièrement ou partiellement par l'action gouvernementale.

Parmi les actions structurantes proposées, mentionnons les actions de prévention, de sensibilisation et de dépistage ci-dessous :

- Mener des campagnes et soutenir des activités de sensibilisation à la violence sexuelle et à la violence conjugale en s'assurant qu'elles sont adaptées aux réalités de certains groupes et que certaines interpellent directement les auteurs;
- Poursuivre la prévention et bonifier l'accompagnement et l'encadrement des écoles et des centres en ce qui concerne la violence sexuelle;
- Soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans la mise en œuvre de leurs obligations liées à la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur.

Parmi les actions structurantes proposées en matière d'intervention psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle, mentionnons :

- Consolider le financement des services offerts dans les ressources spécialisées pour intervenir auprès des personnes victimes de violence conjugale;
- Consolider le financement des organismes pour les personnes victimes d'agression sexuelle;
- Consolider le financement des organismes œuvrant auprès des hommes ayant des comportements violents dans un contexte de violence conjugale;
- Augmenter au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales le nombre d'effectifs affectés aux dossiers en matière de violence sexuelle;
- Mener des projets pilotes d'intégration de services en violence sexuelle et en violence conjugale en soutenant des initiatives émanant de la communauté;
- Mener des projets pilotes de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, incluant la prise en compte des réalités autochtones;
- Ajouter des effectifs policiers en matière de violence conjugale et de violence sexuelle;
- Implanter progressivement les bracelets antirapprochements en contexte de violence conjugale.

Concernant les nombreuses actions structurantes de formation proposées et celles en matière de développement des connaissances et de partage de l'expertise, mentionnons :

- Offrir des corpus cohérents et complémentaires de formation sur la violence sexuelle et la violence conjugale, abordant notamment ces formes de violence en milieu autochtone et la réalité de certains groupes de populations;

- Constituer un comité de travail chargé d'étudier le traitement des agressions sexuelles et du harcèlement sexuel survenus en contexte de travail;
- Produire et diffuser des portraits statistiques spécifiques à partir des données policières en matière de violence sexuelle et de violence commise en contexte conjugal;
- Mener une seconde édition de l'enquête populationnelle visant à documenter le phénomène de la violence conjugale au Québec.

5- Autres options

En 2021, le gouvernement du Québec menait en parallèle des travaux pour l'élaboration d'une réponse concertée aux recommandations du rapport *Rebâtir la confiance* et pour le renouvellement de la Stratégie violences sexuelles. Considérant que ces travaux touchaient en partie les mêmes problématiques et impliquaient sensiblement les mêmes partenaires gouvernementaux, il a été jugé opportun de proposer une réponse aux recommandations du Comité d'experts et d'assurer le renouvellement de la Stratégie violences sexuelles à travers un même véhicule soit la Stratégie intégrée en violence.

Considérant l'échéance prochaine du *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*, il a de plus été jugé pertinent d'y intégrer des actions qui ne seraient pas renouvelées autrement, notamment en matière de prévention et de recherche sur la violence conjugale.

Une autre option aurait toutefois été de garder des plans d'action et stratégies spécifiques à la violence sexuelle et à la violence conjugale.

6- Évaluation intégrée des incidences

Les actions proposées dans la Stratégie intégrée en violence auront ultimement un effet positif sur l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment par une diminution des manifestations de violence sexuelle et de violence conjugale au Québec, dont on sait que les femmes et les enfants sont les principales victimes. La Stratégie intégrée en violence peut en ce sens concourir à offrir aux Québécois, et particulièrement aux Québécoises, une meilleure égalité des chances.

La Stratégie intégrée en violence vise également à réduire la revictimisation pour l'ensemble des personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale. Il s'agit notamment d'un des objectifs des projets pilotes de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale ainsi que des nombreuses formations des intervenantes et intervenants qui sont prévues.

Certaines actions présentées dans la Stratégie intégrée en violence auront de plus une incidence particulière sur les personnes victimes dont les profils sont variés, pensons notamment aux jeunes, aux personnes issues de l'immigration, âgées, en situation de handicap, isolées géographiquement ou de la diversité sexuelle et de genre. La prise en compte des réalités particulières de ces personnes victimes est à l'origine de certaines actions de la Stratégie intégrée en violence. D'autres actions proposent plutôt d'adapter un volet de l'intervention aux réalités spécifiques de différents groupes de femmes lors de

leur mise en œuvre. Au total, 20 actions de la Stratégie intégrée en violence prennent en considération les réalités de groupes plus vulnérables à la violence sexuelle et à la violence conjugale.

La Stratégie intégrée en violence propose également plusieurs actions pour répondre aux besoins propres aux femmes et aux filles des Premières Nations et Inuits. De nombreux rapports rendus publics⁹ dans les dernières années révèlent que les femmes et les filles des Premières Nations et Inuits sont surreprésentées parmi les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale et qu'elles sont victimes de formes de violences plus graves que les femmes et les filles non autochtones¹⁰. Au total, 10 actions de la Stratégie intégrée en violence incluent un volet autochtone ou sont spécifiques à ces populations.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

L'analyse du rapport *Rebâtir la confiance* par l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux concernés par ses recommandations est à la base de l'élaboration de la Stratégie intégrée en violence.

À l'automne 2021, le SCF, pour le compte des ministères et organismes impliqués dans l'élaboration de la présente Stratégie intégrée en violence, a également mené une consultation en ligne sur la violence sexuelle auprès d'organismes experts et de personnes issues du milieu de la recherche.

D'autres travaux réalisés récemment avec des organisations, notamment celles spécialisées en violence sexuelle et en violence conjugale ont également contribué à l'élaboration de la Stratégie intégrée en violence, par exemple : le Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale du Bureau du coroner, le Comité de travail sur la violence faite aux femmes coordonné par le SCF, les rencontres statutaires entre les organismes d'aide aux victimes de violence conjugale et le gouvernement au sujet de différents enjeux d'actualité, les travaux du MSSS et de ses partenaires terrain au sujet de la consolidation et du développement des places en maisons d'hébergement.

En 2018, le SCF a coordonné une démarche de travail collaborative avec des organisations représentant les Premières Nations et les Inuits dans le but de déterminer conjointement des priorités d'actions gouvernementales en matière de violence conjugale et familiale. De plus, le SCF et le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) ont aussi mis sur pied le Comité femmes autochtones pour assurer la concertation entre les organisations représentant les femmes autochtones et le gouvernement du Québec. Les recommandations du rapport de *l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* (ENFFADA) et du rapport de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec* :

⁹ Enquête nationale sur les femmes et les filles disparues et assassinées (ENFFADA), recommandations formulées en juin 2019; Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics (CERP), recommandations formulées en septembre 2019; « Rebâtir la confiance », rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et violence conjugale, recommandations formulées en décembre 2020; Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs au Québec, recommandations formulées en décembre 2020.

¹⁰ SINHA, M., Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques, 2013, Ottawa, Ontario : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada. ET O'Donnell, V. et Wallace, S. (2011). *Les femmes des Premières nations, les Métisses et les Inuites*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada.

écoute, réconciliation et progrès (CERP) ont finalement aussi été prises en considération dans les travaux d'élaboration de la présente Stratégie intégrée en violence.

À l'expertise des partenaires de la société civile en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, s'est ajoutée celle de 18 ministères et organismes gouvernementaux qui ont élaboré des actions concrètes pour répondre aux préoccupations actuelles qu'ils partagent concernant la violence sexuelle et la violence conjugale :

- CNESST
- CSF
- DPCP
- MEQ
- MES
- MFamille
- ISQ
- MCC
- MIFI
- MJQ
- MSP
- MSSS
- MTESS
- OPHQ
- SAA
- SAJ
- SCF
- SHQ

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Le rapport *Rebâtir la confiance* met en lumière l'importance d'accroître les arrimages entre les initiatives mises en place par les ministères et organismes gouvernementaux en matière de violence sexuelle et de violence conjugale.

Une coordination accrue de l'action gouvernementale sera facilitée par la consolidation et le renforcement du rôle du SCF. À cet effet, la Direction de la lutte aux violences sexuelles et à la violence conjugale nouvellement créée au sein du SCF veille à la réalisation et à la cohérence des engagements gouvernementaux en matière de violence sexuelle, de violence conjugale et de violence faite aux femmes plus globalement. Son rôle et ses responsabilités seront appelés à s'intensifier dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée en violence, et ce de manière à s'inscrire dans la vision du rapport *Rebâtir la confiance*. La Direction jouera notamment un rôle pivot en matière interministérielle et à l'égard des liens à poursuivre avec les partenaires terrain comme les regroupements de maisons d'hébergement ou les organismes œuvrant auprès des personnes victimes.

Les ministères et organismes responsables des actions structurantes qui composent la Stratégie intégrée en violence assureront la réalisation de celles-ci. Pour les initiatives pour lesquelles des arrimages interministériels sont incontournables, le SCF coordonnera les mécanismes de concertation gouvernementale, y compris les comités interministériels. D'autres travaux interministériels spécifiques seront également menés, notamment par le ministère de la Justice dans le cadre de la mise en place des projets pilotes de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale.

Bien que la mise en œuvre de certaines actions soit déjà commencée, il est prévu que la majorité d'entre elles démarrent dès l'été 2022 et se poursuivent jusqu'en mars 2027. Le SCF assurera la coordination des travaux de suivi de la Stratégie intégrée en violence. Pour faire connaître les réalisations gouvernementales en matière de lutte à la violence sexuelle et à la violence conjugale, il est prévu rendre public annuellement un document faisant état de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée en violence.

La Stratégie intégrée en violence sera également assortie d'un cadre d'évaluation qui viendra répondre aux exigences formulées par le Conseil du trésor en la matière. Ce

cadre permettra de suivre la réalisation des actions et, à terme, d'en mesurer les résultats. Il permettra de plus d'évaluer la gouvernance de la Stratégie intégrée en violence. En tant que responsables des actions qui y sont inscrites, les ministères et les organismes sont garants de la justesse de l'information livrée.

9- Implications financières

La Stratégie intégrée en violence représente des investissements de 462,4 M\$ sur cinq ans, dont 324,9 M\$ en nouveaux crédits octroyés au budget provincial 2022-2023. Parmi ces nouveaux montants, 181,9 M\$ sont également inscrits au *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* (PAGAC).

Budget (nouveaux crédits)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
DPCP	6,2 M\$	7,5 M\$	7,5 M\$	7,6 M\$	7,7 M\$	36,5 M\$
MES	3 M\$	4,5 M\$	6,5 M\$	7 M\$	4 M\$	25 M\$
MJQ	0,5 M\$	0,6 M\$	4,5 M\$	4,5 M\$	4,6 M\$	14,7 M\$
MJQ-MSSS	0,5 M\$	0 M\$	0 M\$	0 M\$	0 M\$	0,5 M\$
MSP	3,5 M\$	6,5 M\$	6,5 M\$	6,4 M\$	6,5 M\$	29,4 M\$
MSSS	18,2 M\$	31,2 M\$	36,9 M\$	40,5 M\$	46,1 M\$	172,9 M\$
SCF	2,3 M\$	5,5 M\$	7,7 M\$	9 M\$	11,3 M\$	35,8 M\$
SHQ	0,8 M\$	2,9 M\$	2,8 M\$	2,7 M\$	0,9 M\$	10,1 M\$
Total	35 M\$	58,7 M\$	72,4 M\$	77,7 M\$	81,1 M\$	324,9 M\$

Les investissements sont répartis en fonction des trois axes qui composent la Stratégie intégrée en violence :

- L'axe 1 – Prévention, sensibilisation et dépistage avec un montant total de 86,1 M\$;
- L'axe 2 – Intervention psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle avec un montant total de 370,5 M\$;
- L'axe 3 – Développement des connaissances, formation et partage de l'expertise avec un montant total de 5 M\$.

10- Analyse comparative

En 2017, le gouvernement du Canada annonçait *Il est temps : la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*. Basée sur les initiatives fédérales existantes, la Stratégie intégrée en violence propose de coordonner les programmes en cours dans la lutte contre la violence fondée sur le sexe. Les initiatives de la Stratégie intégrée en violence s'articulent autour de trois piliers, soit : prévenir la violence fondée sur le sexe, soutenir les personnes survivantes et leur famille et promouvoir des systèmes juridiques et judiciaires adaptés.

Un futur *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe* (PAN) est en élaboration. Le budget fédéral 2022 propose de fournir 539,3 M\$ sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Femmes et Égalité des genres Canada pour permettre aux

provinces et aux territoires de compléter et de renforcer les services et le soutien offerts au sein de leur administration afin de prévenir la violence fondée sur le genre et de soutenir les survivantes. Bien que le Québec souscrive aux objectifs généraux du PAN et entend poursuivre le partage de bonnes pratiques dans le cadre du forum fédéral-provincial-territorial en condition féminine, il ne peut adhérer au PAN puisqu'il entend conserver sa responsabilité pleine et entière dans ce domaine sur son territoire. Cette démarche est cohérente avec la présente Stratégie intégrée en violence, qui pourra être bonifiée dans son enveloppe avec les sommes à venir du fédéral.

En 2018, le gouvernement de l'Ontario annonçait *Ce n'est jamais acceptable : la Stratégie ontarienne contre la violence sexiste* qui vise à aider les survivantes et s'attaquer aux causes profondes de la violence. La Stratégie intégrée en violence comprend des actions de prévention pour changer les attitudes et les normes ainsi que des actions visant à améliorer les services et le soutien aux personnes victimes, dont les réponses du système de justice. Des services de consultation juridique gratuite pour les personnes victimes sont notamment proposés.

La Stratégie intégrée en violence proposée dans le présent mémoire adopte cette approche du traitement conjoint de la violence sexuelle, de la violence conjugale et des manifestations de violence faite aux femmes. La Stratégie intégrée en violence propose aussi de mieux coordonner l'action gouvernementale en matière de prévention de la violence sexuelle et de la violence conjugale ainsi que d'intervention en portant une attention particulière à l'adaptation du système judiciaire aux réalités des personnes victimes. L'action 29 visant à « Accorder à toutes les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale, des services gratuits de consultation juridique et de représentation en urgence, peu importe leur revenu, et dans tous les domaines du droit » est par ailleurs déjà en cours.

Des analyses comparatives spécifiques pour certaines actions ont également été menées par les ministères et organismes impliqués dans la Stratégie intégrée en violence. Pensons notamment aux projets pilotes d'intégration des services et de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale qui s'inspirent des quelques expériences novatrices existantes ailleurs au Canada et dans le monde dont en Alberta, au Nouveau-Brunswick, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud.

La Stratégie intégrée en violence élaborée par les ministères et organismes engagés à accroître la lutte contre la violence sexuelle et la violence conjugale fait écho aux moyens déployés ailleurs dans le monde. Elle continuera de positionner le Québec comme un leader en matière de lutte à la violence sexuelle et à la violence conjugale autant au sein du Canada qu'à l'échelle internationale.

La ministre responsable de la
Condition féminine,

ISABELLE CHAREST